

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2022

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à 20 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 19 janvier 2022 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle du Conseil en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i>
M. ASARO |
| - Commune de SANNOIS | M. PORTIER
M. FLAMENT |
| - Commune d'ERMONT | M. BLANCHARD
M. LAROZE |

SECRETAIRE :

M. LAROZE

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur LAROZE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

2. NOMINATION DU PREMIER ASSESSEUR DU SICSEF

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,
APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

NOMINE Monsieur Dominique ASARO en qualité de premier assesseur du SICSEF

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

PRECISE que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3. APPROBATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,
APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

APPROUVE la composition du Bureau comme suit :

Membres	Fonction	Commune membre
Xavier MELKI	Président	Franconville
Benoît BLANCHARD	Vice-président	Ermont
Daniel PORTIER	Vice-président	Sannois
Gilles LAROZE	Secrétaire	Ermont
Dominique ASARO	Assesseur	Franconville
Nicolas FLAMENT	Assesseur	Sannois

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy en application du code de justice administrative.

PRECISE que le Président et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,
APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

CREE la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres,

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- Le Président, Président et membre de droit,
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants

DESIGNE à bulletin secret, les membres de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres présidée par le Président :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Monsieur Benoît BLANCHARD
2) Monsieur Daniel PORTIER
3) Monsieur Gilles LAROZE
4) Monsieur Dominique ASARO
5) Monsieur Nicolas FLAMENT

Membres suppléants : 1) Madame Nadine SENSE
2) Madame Ginette FIFI-LOYAL
3) Madame Manuela GUTIERREZ
4) Madame Gabriela SANTA CRUZ BUSTAMANTE
5) Madame Laurence TROUZIER-EVEQUE
6) Monsieur Laurent GORZA

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

CREE la Commission de Délégation de Service Public du SICSEF,

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- Le Président, Président et membre de droit,
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants

DESIGNE les membres suivants :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Monsieur Benoît BLANCHARD
2) Monsieur Daniel PORTIER
3) Monsieur Gilles LAROZE
4) Monsieur Dominique ASARO
5) Monsieur Nicolas FLAMENT

Membres suppléants : 1) Madame Nadine SENSE
2) Madame Ginette FIFI-LOYAL
3) Madame Manuela GUTIERREZ
4) Madame Gabriela SANTA CRUZ BUSTAMANTE
5) Madame Laurence TROUZIER-EVEQUE
6) Monsieur Laurent GORZA

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

CREE la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SICSEF,

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- Le Président, Président et membre de droit,
- 5 représentants du Comité Syndical
- 2 représentants d'association locale

DESIGNE les membres suivants :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

- Membres titulaires :
- 1) Monsieur Benoît BLANCHARD
 - 2) Monsieur Daniel PORTIER
 - 3) Monsieur Gilles LAROZE
 - 4) Monsieur Dominique ASARO
 - 5) Monsieur Nicolas FLAMENT

Deux membres désignés par l'association HELIOS

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès – Verbal du 20 Octobre 2021.

Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, **à l'unanimité**,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 20 Octobre 2021.

8. ADOPTION DE L'AVENANT N°8 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public ayant pour objet :

- De préciser le terme tarifaire R1CO₂, fixer le tarif et ses modalités d'évolution ;
- De déterminer les modalités de compensation par le SICSEF auprès du Délégitaire totalement ou en partie les coûts relatifs à l'achat de tonne CO₂ et la répercussion de ce financement sur le terme tarifaire RCO₂.

AUTORISE le financement par le SICSEF de la somme de 83 378 € en compensation de l'évolution des coûts de quotas CO₂ pour le délégataire.

DECIDE que cette dépense sera versée au titre d'une subvention de fonctionnement et inscrite au compte 674 – Subventions de fonctionnement exceptionnelles

AUTORISE le Président, Monsieur Xavier MELKI, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaire à son application.

9. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2022 du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, joint en annexe qui se présente ainsi dans les résultats :

Section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	1 180 211,30 €
Recettes	1 180 211,30 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2021 d'un montant de 691 461,30 € en section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	360 838,43 €
Recettes	360 838,43 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2021 d'un montant de 146 078,73 € en section d'investissement.

PRECISE que le Budget Primitif 2022 est adopté avec reprise anticipée des résultats d'un montant de 837 539,73 €.

10. RAPPORT ANNUEL 2020 DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE COLLECTIF DU SICSEF

ENTENDU l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'exploitation 2020 du délégataire du service de chauffage collectif du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville.

11. DEROGATION A L'OBLIGATION DE CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR DU SICSEF

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

DECIDE de déroger à l'obligation de définir les zones de développement prioritaires au sein desquelles le raccordement au réseau de chaleur deviendrait obligatoire, l'objectif étant de limiter les risques de dégradation des conditions du service public pour les abonnés du réseau de chaleur,

CONFIRME la volonté du SICSEF de déroger au classement automatique du réseau de chaleur au 1^{er} janvier 2022 dans la mesure où les conditions de production de chaleur ne sont pas réunies pour permettre le raccordement de nouveaux abonnés sur le territoire de la délégation de service public.

La séance est levée à 20 h 30.

Xavier MELKI



Président du SICSEF
Maire de Franconville
Conseiller régional Ile de France

